

O B J E T : Prêt d'acompte d'un montant de 15 500 000 F sur le programme d'emprunt de 1981.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Mission de la Caisse des Dépôts et Consignations qui se rendra à la Réunion au mois de Février 1981 déterminera pour l'année prochaine le contingent d'emprunt à accorder à la municipalité de Saint-Denis.

Si on s'en tenait à cette date les fonds qui nous seraient attribués ne rentreraient dans les caisses communales qu'au mois de Mai ou Juin 1981.

Afin d'éviter une rupture dans la trésorerie de la Ville, je vous demande Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, de m'autoriser à solliciter de la Caisse des Dépôts et Consignations, par anticipation sur le programme de 1981, un prêt d'un montant de 15 500 000 F qui serait destiné à financer des projets de voirie et d'assainissement.

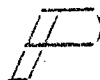
Je mets la question aux voix.

VU - St-Denis le 9 Janvier 1981
P/Le Préfet

Le Secrétaire Général
Ridier Oul Rioux

Pour Copie Certifiée Conforme
P/Le Préfet et par délégation
Le Directeur des F.C.L.

Martin Claude A Parcaay



RET D'ACOMPTE D'UN MONTANT DE 15 500 000 F

OPERATIONS	SUBVENTION	C.D.C. 1981
<u>Assainissement ZAC de Moufia 2ème tranche</u>	FIDOM 400 000	1 600 000
<u>Assainissement XVème tranche</u>		
- CD 44 Rue Bridet CD 60	MI 80 960 000	3 840 000
- Chemin Lory les Hauts		
- Rue Bertin		
- Quai Est		
- Quai Ouest		
<u>Zac de Moufia (4ème tranche)</u>	FI 400 000	1 600 000
<u>Assainissement XVIème tranche</u>		
- Quai Est	1 080 000	4 320 000
- CD 60 (1ère tr.)		
- Voie de la Chapelle (Moufia)		
- Rue Fénélon (1ère tr.)		
- Rue Roland Garros (1ère tr.)		
<u>Complexe de dépollution 4ème tranche</u>	600 000	2 400 000
<u>Voirie urbaine 1980</u>		
- Chemin Dufour	FR 2 013 000	1 740 000
- Rue Monthyon		
- Rue Bertin		
- Travaux en régie		
- Réfection trottoirs		
- Enrobée place Sarda Garriga		
- Aire d'accès à la Station		
- Trottoirs Chemin Nirlo		
- Acquisition de terrains		
- Trottoirs Montgaillard		
		15 500 000 F

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Tous les ans, il y a une mission de la Caisse des Dépôts qui vient ici pour discuter du montant de l'enveloppe globale des prêts. La dernière fois, celle-ci nous a accordé un peu moins que ce que nous avions demandé, et nous a dit que si nous venions à utiliser la totalité des prêts 1980 avant la fin de l'année, nous pourrions obtenir un acompte sur la dotation 1981, afin d'éviter une rupture de trésorerie entre le 1er janvier 1981 et la date d'accord du prêt 1981. C'est ce qui fait l'objet de la présente délibération.

M. DUPUIS - Ce prêt d'acompte représente quel pourcentage du prêt global ?

LE MAIRE - On ne sait pas. C'est la Caisse des Dépôts qui le détermine. On obtient en général une dotation annuelle globale de 45 millions.

Mise aux voix, la question EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

UU - M - Denis le 9 Janvier 1981
P/le Prefet, le Receveur Général
Bidier 'CULTIAUX
Pour Copie Certifiée Conforme
P/le Prefet et par délégation
le Directeur des FCL
Martin Claude ALARCON